

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 7 septembre 2021 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 août 2021

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système pneumatique pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans le secteur de Lachine-Est, au montant de 74 503,80 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 68 031,90 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine
- 20.02** Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIJM)
- 20.03** Approbation des projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame

30 – Administration et finances

- 30.01** Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$
- 30.02** Octroi d'une contribution financière au montant de 800 \$ à JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE

- 30.03** Autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine et autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour
- 30.04** Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal
- 30.05** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto
- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 945, 45^e Avenue
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria
- 47.05** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1210415007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système pneumatique pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans le secteur de Lachine-Est, au montant de 74 503,80 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 68 031,90 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine

D'octroyer un contrat de gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système pneumatique pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans le secteur de Lachine-Est, au montant de 74 503,80 \$, toutes taxes incluses, conformément au *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser à cet effet, une dépense maximale de 74 503,80 \$, toutes taxes incluses;

D'approprier une somme de 68 031,90 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-31 12:47

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210415007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système pneumatique pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans le secteur de Lachine-Est, au montant de 74 503,80 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 68 031,90 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine compte environ 41 616 habitants, ce qui représente 2,5 % de la population totale de la Ville de Montréal. Son territoire est bordé par l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest au nord, de la ville de Dorval à l'ouest, du lac Saint-Louis au sud et de l'arrondissement de LaSalle à l'est.

C'est un arrondissement où il fait très bon vivre. Ses résidents y trouvent un milieu de vie de grande qualité que ce soit au niveau social (parcs, infrastructures sportives et éducatives), culturel ou économique. Dans la partie Est de l'arrondissement, on y retrouve un des plus grands parcs industriels sur l'île de Montréal, avec une superficie d'un peu plus de 60 hectares. Délimité par le canal de Lachine, la 6^e Avenue, la rue Victoria et les voies du Canadien Pacifique, ce berceau de l'industrialisation, destiné à accueillir environ 5000 nouveaux ménages, est amené à connaître une nouvelle vocation. En effet, sa requalification en vue d'en faire un secteur d'activités diversifiées à dominance résidentiel fait l'objet d'un exercice de planification depuis 2006. Cette démarche a permis de documenter les atouts, les contraintes spécifiques à ce secteur et d'en dégager des éléments de vision, lesquels devraient être pris en compte afin que sa transformation puisse se concrétiser dans le respect de ce qui lui confère un caractère unique.

En 2013, la Ville de Montréal a déposé son Plan de développement de Montréal (PDM) qui vise à fournir une référence partagée par les acteurs publics, privés, institutionnels et sociocommunitaires avec, comme principal objectif, l'élaboration de stratégies communes.

S'appuyant principalement sur des politiques de la Ville de Montréal, le PDM propose d'intégrer des enjeux urbains, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et financiers. À ce propos, le secteur Lachine-Est y a été identifié comme un secteur à requalifier et, bien qu'il offre un important potentiel de développement résidentiel, il présente des enjeux majeurs de mise en valeur du patrimoine industriel.

Situé dans la partie Est de l'arrondissement de Lachine, le secteur Lachine-Est est délimité au sud par le canal de Lachine, à l'ouest par la 6^e Avenue, au nord par la rue Victoria et les

voies du Canadien Pacifique. À l'est, le secteur est bordé par des zones d'activités industrielles. À l'ouest de la 6^e Avenue, le secteur est bordé par un milieu de vie établi. Au nord de la rue Victoria, à l'ouest de l'avenue George-V, on trouve un quartier résidentiel, tandis qu'à l'est c'est une zone industrielle. La principale voie de circulation du secteur est le boulevard Saint-Joseph qui le traverse d'est en ouest. L'échangeur Saint-Pierre est situé à environ 500 mètres au nord-est. Depuis janvier 2017, il est desservi par une gare de train de banlieue implantée sur la ligne reliant Candiac au centre-ville. En effet, le site identifié constitue une partie de l'aire TOD identifiée au PMAD par la présence de la gare de train.

L'initiative consiste à évaluer techniquement et financièrement la faisabilité de l'insertion d'un nouveau système de gestion, de collecte et de revalorisation des matières résiduelles dans le secteur de Lachine-Est, compte tenu notamment de sa requalification et développement comme un écoquartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 - CA21 19 0064 (1210415002)

Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités

2020-03-09 - CA20 19 0045 (1203948001)

Appropriation d'une somme de 550 000 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine pour la planification du secteur Lachine-Est

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE pour les services professionnels spécialisés en gestion des matières résiduelles, pour les services professionnels se résumant ainsi, sans s'y limiter :

Le mandat se compose de deux volets :

1. Étude de faisabilité technique et financière de l'implantation d'un système de collecte pneumatique à Lachine-Est, ce volet devra inclure les éléments suivants :

- Le principe et le fonctionnement d'un système de collecte pneumatique des déchets à Lachine-Est;
- Un plan préliminaire d'implantation dans Lachine-Est (précisant l'emplacement des différents systèmes);
- L'estimation des coûts de construction et d'opération à une précision de 30 %;
- Les éléments techniques nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de l'implantation technique de ce système dans Lachine-Est ;
- Liste et description précise des systèmes et équipements à installer et requis techniques associés (taille des équipements, besoins énergétiques, besoins en termes d'excavation, en termes d'accès, en termes de maintenance).

2. Une étude de benchmark de projets récents de collecte pneumatique des déchets mis en œuvre localement ou d'autres pays pour une analyse comparative des coûts, des performances de collecte et des facteurs de réussite de cette technologie :

- Implantation géographique : le choix des projets doit se limiter aux pays industrialisés présentant des contextes réglementaires et économiques ainsi que des flux de déchets suffisamment proches de ceux de la Ville de Montréal;
- Type d'applications : l'étude doit se consacrer exclusivement aux projets de collecte des déchets en zone résidentielle incluant des zones commerciales et industrielles;

- Période de réalisation : il s'agissait de privilégier des projets récents;
- Dimensionnement des projets : la sélection doit porter en priorité sur des projets présentant des capacités comparables au futur Eco-quartier de Lachine-Est;
- Type d'implantation : zones résidentielles mixte avec au moins un secteur commercial et industriel (industrie légère)
- Fournisseurs des systèmes.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) a sollicité l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin d'obtenir le nom de firmes susceptibles de réaliser le mandat en question. Ainsi, trois firmes ont été identifiées pour déposer une offre de service. Compte tenu de l'échéancier très serré et compte tenu de l'expertise de la firme STANTEC et afin de réaliser ce mandat dans le respect des délais, la DAUSE en concertation avec le service du greffe de l'arrondissement de Lachine a décidé d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.

Pendant toute la durée de la prestation de services professionnels, la DAUSE prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services spécifiés dans les documents d'appel d'offres tout en respectant l'enveloppe budgétaire prévue.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et celle du Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de quatre mois, allant du 8 septembre au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 74 503,80 \$, toutes taxes incluses, afin de réaliser l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système pneumatique pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans le secteur de Lachine-Est.

Cette dépense sera assumée par la somme autorisée suite à l'affectation du surplus au montant net de 68 031,90 \$. En contrepartie, Lachine reçoit une subvention de la Fédération canadienne des municipalités selon la convention approuvée par la résolution CA21 19 0064 (1210415002).

Les informations financières et budgétaires détaillées se trouvent dans l'intervention financière de ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Le présent mandat a pour principal objectif l'étude d'un système novateur de collecte des matières résiduelles (Le système pneumatique) dans le respect des engagement de la Ville de Montréal, entre autres, réduire la quantité des déchets produits par les habitants et réduire les émissions de gaz à effet de serre GES.

<<...Le 28 août 2018 et dans le cadre du "C40 Cities", Montréal s'est engagée à tendre vers le zéro déchet, en signant la déclaration "Advancing Towards Zero Waste". La Déclaration engage les signataires à réduire la quantité de déchets solides produits par habitant d'au moins 15 % d'ici 2030 par rapport à 2015 et de diminuer d'au moins 50 % les déchets solides provenant des collectes et boues municipales enfouis ou incinérés sans valorisation énergétique. Montréal désire ainsi valoriser au moins 70 % de ses matières

résiduelles d'ici 2030. Un Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 a donc été préparé afin de permettre à l'agglomération de Montréal de mettre en oeuvre les 21 mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) révisé.

Le PMGMR repose sur trois orientations stratégiques afin d'atteindre la cible zéro déchet en 2030 :

1. La réduction des déchets à la source;
2. Le détournement des matières organiques de l'enfouissement;
3. La mobilisation des parties prenantes.

Les principaux objectifs poursuivis par le PMGMR sont :

- Détourner 85 % des matières résiduelles de l'enfouissement d'ici 2030, avec comme cible intermédiaire 70 % en 2025;
- Réduire de 10 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant d'ici 2025 et de 20 % d'ici 2030 par rapport à la situation actuelle, ce qui se traduira par une diminution de 10 kg de matières résiduelles par habitant, par année.>>

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-25

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection



Dossier # : 1214076013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIJM)

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les deux organismes à but non lucratif indiqués ci-dessous;

D'octroyer une contribution financière au montant de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ), conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour les deux projets ci-après désignés :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	SOUTIEN 2021-2022
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS	Exploration Passion (20 septembre 2021 au 31 mai 2022)	8 960 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Une mini-tournée! (6 septembre 2021 au 30 juin 2022)	5 011 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-25 14:59

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIJM)

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-03-26 - CM18 0383 (1185970002)

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

2017-08-21 - CM17 1000 (1175970005)

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$ pour 2017, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion

du Québec inc. et 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

2020-08-03 - CA20 19 0146 (1204076007)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE et octroi d'une contribution financière au montant de 13 971 \$ pour deux projets dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans ainsi que de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021)

DESCRIPTION

Le projets actuels s'inscrivent dans les orientations du programme.

Nom de l'organisme : PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS

Titre du projet : Exploration Passion

Montant demandé dans le cadre du Programme : 8 960 \$

Description :

Le projet « Exploration Passion » s'adresse aux jeunes de 14-18 ans qui sont utilisateurs de substances psychoactives ou à risque de décrochage scolaire et/ou social, incluant les étudiants des groupes d'adaptation scolaire issus de tout horizon culturel. Il a été créé en complémentarité avec les activités que Cumulus offre au sein de divers milieux communautaires et scolaires à Montréal. Il vise à offrir des alternatives à la consommation de substances psychoactives. La prévention des toxicomanies ne passe pas seulement par l'information sur les effets des substances, c'est aussi l'enseignement de valeurs pouvant mener à un mode de vie optimal qui permet de vivre un plaisir en tenant compte de ses limites. Une des façons d'amener les jeunes vers ce mode de vie peut être de les initier à de nouvelles activités au travers desquelles ils pourront investir leur temps et leur énergie. L'organisme a pensé aux arts car ceux-ci surpassant les barrières culturelles et sont encore aujourd'hui au centre de nos vies. Toutefois, si différentes stratégies sont déjà utilisées pour faire de la prévention auprès des jeunes, une grande partie de ces stratégies s'articulent autour d'activités sportives, mettant de côté les activités à caractère culturel et artistique. Cumulus utilisera l'écriture-slam, le dessin-graffiti, la musique-percussion et le cirque-jonglerie comme médium pour ses exercices de prévention auprès des jeunes. L'organisme a ciblé ces activités pour des raisons très spécifiques ; elles sont peu coûteuses, facilement praticable à la maison ou dans un parc, en groupe ou seul. De plus, ces activités ne nécessitent pas une grande logistique, simplement un intérêt et de la pratique. Ainsi, ce sont 12 ateliers artistiques qui seront offerts pour permettre d'élaborer avec les jeunes la gestion des plaisirs et de les encourager à découvrir une nouvelle passion qui pourra les aider à diversifier leurs activités et leurs sources de plaisir. Ensuite, un suivi individuel est assuré avec ceux-ci.

Nom de l'organisme : CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE

Titre du projet : Une mini-tournée!

Montant demandé dans le cadre du Programme : 5 011 \$

Description :

Le projet permettra la réalisation de huit activités regroupées sous le thème de la

valorisation des métiers dans le secteur de Lachine. Sept visites d'entreprises en lien avec les visites de Centre de formation professionnelle francophone et anglophone seront également planifiées. Finalement, un événement se tiendra à l'automne afin de permettre aux jeunes de rencontrer, d'échanger, de réseauter et de s'inspirer des employeurs à travers un dîner des célébrités.

JUSTIFICATION

Les projets répondent aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

Projet Exploration Passion :

Le projet s'inscrit dans le plan d'action de la Table de concertation petite enfance et jeunesse de Lachine (voir document en pièce jointe), soit :

- Axe A - L'accompagnement vers la réussite éducative

Le projet rejoindra la clientèle jeunesse âgée de 12 à 17 ans. Le projet s'inscrit dans les paramètres de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

Projet Une mini-tournée! :

Le projet s'inscrit dans le plan d'action du Comité scolarisation de Lachine (voir document en pièce jointe), soit :

- Problématique 1 - Offre de service incomplète : objectifs 2 et 3
- Problématique 2 - Contraintes économiques, sociale et personnelle des clientèles : objectif 3
- Problématique 3 - Manque d'arrimage entre les services : objectif 1

Le projet rejoindra la clientèle jeunesse âgée de 16 à 30 ans. Le projet s'inscrit dans les paramètres de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

L'appel de projet dans le cadre du PIMJ 2021 s'est effectué par le biais des instances de concertations jeunesse et de scolarisation du territoire. Selon les plans d'action de ces tables, les membres de ces deux instances de concertation priorisent les projets qui seront déposés au PIMJ. Le dépôt des deux projets présentés a donc été décidé lors d'une rencontre de C.A. et ensuite un table régulière de la TCJL et de Scolarisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 13 971 \$ demeure non récurrent.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien accordé 2020	Soutien 2021	Soutien sur budget global du projet (%)
		2018	2019			
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS	Exploration Passion	--	--	--	8 960 \$	100 %

CARREFOUR JEUNESSE- EMPLOI DE MARQUETTE	Une mini- tourn�e!	5 011 \$	5 011 \$	5 011 \$	5 011 \$	100 %
--	-----------------------	----------	----------	----------	----------	-------

Poste budg taire:

2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000

MONTR AL 2030

Ce dossier ne contribue pas   l'atteinte des r sultats de Montr al 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion,  quit  et accessibilit  universelle parce qu'il ne touche pas sp cifiquement les objectifs priorit s dans le cadre de cette d marche.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets d buteront en septembre 2021. Tout report de la d cision entra nera un d lai dans le d but des projets.

IMPACT(S) LI (S)   LA COVID-19

Les projets seront adapt s en fonction des Directives gouvernementales et de Sant  publique. De l g res modifications pourraient avoir lieu dans les activit s pr vues afin de respecter ces directives

OP RATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilit  de l'entente MIDI-Ville, ci -joint en annexe.

CALENDRIER ET  TAPE(S) SUBS QUENTE(S)

Conforme au calendrier de r alisation de chacun des projets.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un premier rapport est souhait    la mi- tape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage   fournir les rapports d' tape et finaux aux dates pr vues   cet effet.

CONFORMIT  AUX POLITIQUES, AUX R GLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

  la suite de v rifications effectu es, le signataire de la recommandation atteste de la conformit  de ce dossier aux politiques, aux r glements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 19 août 2021
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 14 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-07-14

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1217131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame

D'approuver les projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:11

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217131005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est maintenant responsable de la location des espaces intérieurs et extérieurs au Marché public de Lachine. Les deux locaux du marché intérieur étant vacants au moment où l'arrondissement est devenu responsable de la location, nous avons procédé à un avis d'appel d'intérêt. L'avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement de même que dans le Journal de Montréal le 15 février 2021. Les personnes et entreprises intéressées devaient répondre à l'appel d'avis d'intérêt au plus tard le 10 mars 2021. Les personnes ou entreprises intéressées devaient s'engager à déposer un plan d'affaires. Afin de sélectionner d'éventuels locataires, un comité de sélection a été mis sur pied. Le comité était formé du directeur de l'arrondissement de Lachine, du commissaire au développement économique de l'arrondissement de Lachine et d'une commissaire au développement commercial de PME MTL West-Island. Au terme de l'appel d'avis d'intérêt nous avons reçu deux propositions. L'une d'entre elles était irrecevable puisqu'il y était question de l'ouverture d'une buanderie. Le comité s'est réuni pour analyser la proposition de 9318-2400 Québec Inc., soit l'entreprise Nonnina panini et gelato. L'entreprise présentement située au 1895, rue Piché désire en effet prendre de l'expansion afin d'élargir sa gamme de produits et d'augmenter sa capacité d'accueil dans un plus grand local. Conformément à l'un des critères de l'appel d'avis d'intérêt l'entreprise a déposé un plan d'affaires conforme au modèle requis. Le plan d'affaires a été analysé par notre partenaire PME MTL West-Island.

Nous avons par ailleurs reçu une autre proposition après l'appel d'avis d'intérêt. L'entreprise 9354-1159 Québec Inc., laquelle opère sous la raison sociale BOULANGERIE LA PICADA et MARCHÉ LA RUKA, est aussi en mode expansion et souhaite occuper le local du 1875, rue Notre-Dame. L'entreprise a elle aussi déposé un plan d'affaires lequel a été analysé par PME MTL West-Island.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-11-02 - CA20 19 0216 (1207131003)

Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

DESCRIPTION

Les deux commerces existent depuis quelques années et opèrent dans des créneaux de niche du domaine de l'alimentation. Le fait que chaque commerce dispose déjà d'une clientèle fidèle facilitera la transition vers un local plus grand. La complémentarité entre les deux commerces est susceptible de générer un achalandage additionnel. Pour chaque adresse le bail est d'une durée de cinq ans avec option de renouvellement. Dans la cas du bail pour le 1895, rue Notre-Dame, une clause permet de mettre fin au bail lors du déménagement de l'entreprise au 1865, rue Notre-Dame. Le projet de bail pour le 1865, rue Notre-Dame sera soumis à une autre séance du conseil. Le bail a été rédigé avec le concours de la direction des affaires civiles. Le bail pour le local du 1895, rue Piché prendra effet suite à l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement à l'instar du bail pour la location du 1875, rue Notre-Dame.

JUSTIFICATION

Le prix de location pour le 1875, rue Notre-Dame a été déterminé par un évaluateur agréé. Le prix de location du 1895, rue Notre-Dame a été négocié par la Corporation de gestion des marchés publics lorsque le marché de Lachine était sous leur égide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le local situé au 1875, rue Notre-Dame, d'une superficie de 882 pi², générera un revenu mensuel 1 029 \$ pour un revenu total 61 740 \$ au terme du bail de cinq ans. Le local du 1895, rue Piché, d'une superficie 750 pi² pour le local et de 560 pi² pour la terrasse, générera des revenus mensuels 1 137 \$ jusqu'à son éventuel déménagement au 1865, rue Notre-Dame.

MONTRÉAL 2030

La présence de ces deux commerces au Marché public de Lachine contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 puisque ces commerces améliorent l'accessibilité à des aliments sains et nutritifs dans le Vieux-Lachine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Marché public de Lachine étant maintenant l'entière responsabilité de l'arrondissement de Lachine conservera la totalité des revenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service des communications émettra un communiqué pour annoncer l'arrivée de ces deux commerces.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-08-09



Dossier # : 1213550008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$:

ORGANISME	MONTANT
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT	975 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	10 000 \$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	5 000 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE "LES ÉCLUSIERS"	3 049,50 \$
LE CHOEUR AMBIANCE INC.	2 565 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-25 15:38

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213550008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2021-04-06 - CA21 19 0061 (1213550002)**

Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$

2020-12-07 - CA20 19 0243 (1203550012)

Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

2020-11-02 - CA20 19 0214 (1203550010)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un total de 9 317,50 \$

2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2019-12-02 - CA19 19 0325 (1197132005)

Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011)

Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'Arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 15 975 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 5 614,50
\$
(organismes culturels)

LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE DA: 692849
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. DA: 692855
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE "LES ÉCLUSIERS" DA: 693491
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT DA: 693497
LE CHOEUR AMBIANCE INC. DA: 693739

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publiques et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-12

Lynn THIBAULT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1217464002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 800 \$ à JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière de 800 \$ à l'organisme ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE	800 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 08:19

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217464002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 800 \$ à JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La contribution financière servira à l'achat de matériaux (bois, etc.) pour la réparation des potagers.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en favorisant l'enracinement de la nature en ville, en améliorant l'accès à des aliments abordables et nutritifs et en consolidant le filet social par la participation des citoyens à un comité qui veille au bon fonctionnement du jardin communautaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1218821010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine et autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour

D'autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine;

1. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; et
2. D'autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques, Me Isabelle Bureau à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-30 12:59**Signataire :**André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218821010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine et autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Lachine a accordé un contrat à la firme CIMA + S.E.N.C. au montant total de 452 771,55 \$ pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'Arrondissement de Lachine conformément à l'appel d'offres LAC-PUB-1604.

Dans le cadre de l'exécution de son contrat, CIMA + S.E.N.C. a rendu des services professionnels de préparation de plans et devis et de surveillance en lien avec divers contrats pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout et d'aqueduc et de voirie (appels d'offres LAC-PUB-1520, LAC-PUB-1631, LAC-PUB-1701, LAC-PUB-1702 et LAC-PUB-1703).

Le 7 décembre 2020, CIMA + S.E.N.C. a intenté une poursuite contre la Ville au montant de 118 460,01 \$ en lien avec des factures impayées et la réclamation d'honoraires supplémentaires (C.S. no 500-17-114846-200). De ce montant, une somme de 13 710,97 \$ représentant des factures payables a été acquittée par la Ville, laissant ainsi une balance de 104 749,04 \$ à la réclamation.

Le 19 juillet 2021, suite à des pourparlers de règlement, les parties en sont arrivées à un règlement hors cour du litige, sous réserve de l'approbation de l'instance.

(N/D: 20-001796)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 190150 – 9/05/2016 – Autoriser une dépense totale de 362 217, 24 \$ représentant 80% du coût total du contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine. Accorder à cette fin à la firme CIMA + S.E.N.C., celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant total de 452 771,51\$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUC-1604.

DESCRIPTION

Pour les motifs exposés sous la rubrique « Justification », il est recommandé d'autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60\$ taxes incluses en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine. Il serait également requis d'autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

JUSTIFICATION

À la suite de négociations, les parties en sont venues à un règlement hors cour, sujet à l'approbation de l'instance. Ce règlement hors cour a été conclu sans aucune reconnaissance de responsabilité et dans l'unique but d'éviter les frais et inconvénients inhérents à un litige.

L'entente prévoit que la Ville paiera à CIMA + S.E.N.C. la somme de 16 026,60\$ en capital, intérêts et frais judiciaires en règlement complet et final de la réclamation de CIMA + S.E.N.C. en lien avec les services rendus dans le cadre du contrat de services professionnels LAC-PUB-1604.

Prenant en considération les circonstances du dossier, les coûts et aléas d'un litige, il est recommandé d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville (C.S. no 500-17-114846-200) en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine et d'autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques, Me Isabelle Bureau, à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.
Imputation : arrondissement de Lachine

16 026.60 \$ taxes incluses

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine

Lecture :

Robert MALEK, 19 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LAVERDURE-ARCHAMBAULT
Avocate

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-10

Isabelle BUREAU
Avocate et Chef de division - Litige
contractuel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef
adjointe

Approuvé le : 2021-08-12

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Approuvé le : 2021-08-25



Dossier # : 1218981009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

De réaliser le projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-03 10:26

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218981009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Lachine s'est engagé, après analyse technique et réglementaire du dossier, à inscrire au bulletin de vote citoyen le projet du Quai 34.

Du 11 juin au 11 juillet 2021, les citoyens de la Ville de Montréal ont été invités à voter pour leur projet préféré.

C'est à la séance du 1^{er} septembre 2021 du comité exécutif de la Ville de Montréal que les projets lauréats ont été annoncés.

Le projet du Quai 34 a été retenu pour une contribution au programme décennal des immobilisations (PDI) corporatif d'un montant de 1 032 477 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-01 - résolution à venir (1213267002)

Approuver les projets lauréats de la première édition du Budget participatif de Montréal

2021-05-13 - CA21 19 0112 (1218981003)

Approbation de l'inscription du projet du Quai 34 sur le bulletin de vote citoyen comme projet susceptible d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Initialement, l'évaluation préliminaire des coûts du projet s'élevait à 3 000 000 \$ en budget d'investissement provenant du PDI corporatif et l'arrondissement s'engageait à défrayer les coûts d'entretien de 75 000 \$ à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Le projet du Quai 34 a été retenu mais pour un montant maximum de 1 032 477 \$ provenant du PDI corporatif. L'arrondissement de Lachine souhaite quand même mettre de l'avant ce projet mais devra en réévaluer sa portée tout en respectant l'esprit d'aménagement du projet souhaité par les citoyens. L'arrondissement pourra au besoin trouver d'autres sources de financement afin de réaliser ce projet.

JUSTIFICATION

Étant donné l'estimation initiale de 3 000 000 \$, le présent dossier décisionnel permet de rectifier que le PDI corporatif contribuera au projet du Quai 34 à la hauteur de 1 032 477 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 1 032 477 \$ provenant du PDI corporatif transféré par la Ville-centre. Mécanisme administrative pour assurer le suivi budgétaire du projet à venir.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour annoncer les projets lauréats au grand public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet d'ici septembre 2023, tel que prévu aux paramètres du programme du budget participatif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-09-02

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains



Dossier # : 1211700006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 juin 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:05

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} au 30 juin 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes sept listes pour approbation, soit quatre listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de juin 2021.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de juin 2021.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de juin 2021. Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 30 juin 2021. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-26

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**Dossier # : 1218885025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre

D'autoriser, selon le plan « TIMS-MB101815.150B1 », daté du 14 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre, sur le lot portant le numéro 1 706 607 du cadastre du Québec, ayant pour effet de permettre :

- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2,0 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- L'installation d'une enseigne « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:10**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour un projet de modification d'affichage pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre, sur le lot portant le numéro 1 706 607 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La requérante souhaite permettre l'installation d'une enseigne permanente destinée au service-au-volant. Les éléments dérogatoires à la réglementation sont les suivants :

- Installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2,0 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- Installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- Installation d'une enseigne « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection

Le : 2021-08-25



Dossier # : 1218885028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto

D'autoriser, selon le plan « CM2-42239 », daté du 16 juillet 2019, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto, ayant pour effet de permettre l'installation de trois enseignes fixes à un bâtiment commercial sur une façade publique, et ce, bien que le Règlement prévoit que le nombre maximal d'enseignes fixes pour un bâtiment commercial sur une façade publique est de deux.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:06

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour un projet de modification d'affichage pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto, sur le lot portant le numéro 4 779 250 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La requérante souhaite permettre l'installation de trois enseignes fixes à un bâtiment commercial sur une façade publique, et ce, bien que le Règlement prévoit que le nombre maximal d'enseignes fixes pour un bâtiment commercial sur une façade publique est de deux.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-24

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection



Dossier # : 1218885029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 945, 45e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 945, 45^e Avenue, conformément au plan « MF-818-500 », version datée du 21 juillet 2021;

D'autoriser les trois types de revêtements extérieurs proposées au plan indiqué ci-dessus.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 11:46

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 945, 45e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant un agrandissement et une transformation du bâtiment principal situé au 945, 45^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant en sous-sol surmonté par deux niveaux de superficie habitable (salon, chambre à coucher et salle de bain).

La superficie de plancher hors-sol totale ajoutée, excluant le garage, s'élève à 69,9 m².

De plus, une transformation de la façade avant existante est proposée. Celle-ci consiste à retirer les différentes ornements autour des ouvertures (moulures décoratives et persiennes) et à remplacer par la couleur noire les éléments étant actuellement de couleur blanche (gouttières, soffites et fenêtres).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-24

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection

**Dossier # : 1218885026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria

D'autoriser, selon le plan « TIMS_-MB104171.150B1 », daté du 14 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage (2710)* relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria, ayant pour effet de permettre :

- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2,0 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- L'installation d'une enseigne « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:09**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour un projet de modification d'affichage pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria, sur le lot portant le numéro 4 427 861 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La requérante souhaite permettre l'installation d'une enseigne permanente destinée au service-au-volant. Les éléments dérogatoires à la réglementation sont les suivants :

- Installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2,0 m², alors que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m;
- Installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, alors qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- Installation d'une enseigne « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, alors qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-24

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection

**Dossier # : 1218885027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse

D'autoriser, selon le plan « TIMS-MB101200.150A1 », daté du 14 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse, ayant pour effet de permettre :

- L'installation de deux enseignes « menu », et ce, bien que le Règlement prévoit que le nombre maximal d'enseignes « menu » est de un;
- L'installation d'enseignes « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2,0 m² chacune, et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- L'installation d'enseignes « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- L'installation d'enseignes « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée;
- L'installation d'une enseigne « menu prévente » d'une superficie de 0,65 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « menu prévente » est de 0,55 m².

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:07**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour un projet de modification d'affichage pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse, sur le lot portant le numéro 1 703 672 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La requérante souhaite permettre l'installation d'enseignes permanentes destinées au service-au-volant. Les éléments dérogatoires à la réglementation sont les suivants :

- Installation de deux enseignes « menu » alors que le nombre maximal d'enseignes « menu » est de un;
- Installation d'enseignes « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2,0 m² chacune, alors que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- Installation d'enseignes « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, alors qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- Installation d'enseignes « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, alors qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée;
- Installation d'une enseigne « menu prévente » d'une superficie de 0,65 m², alors que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « menu prévente » est de 0,55 m².

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection

Le : 2021-08-24



Dossier # : 1211633004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-26 16:02

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1211633004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1^{er} au 21 septembre 2020

2020-09-14 - CA20 19 0188 (1207914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mai au 31 août 2020

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 21 juillet au 24 août 2021, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-24

Caroline MAYER
Chef de division PARH



Dossier # : 1216739005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-08-27 15:52

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-06-07 - CA21 19 0162 (1216739003)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

2021-03-08 - CA20 19 0045 (1215014001)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021

2020-12-07 - CA20 19 0265 (1205014009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

2020-09-14 - CA20 19 0189 (1205014007)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

2020-06-01 - CA20 19 0113 (1205014003)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020

2020-03-09 - CA20 19 0058 (1202333001)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020

2019-12-02 - CA19 19 0341 (1198283014)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

2019-09-03 - CA19 19 0265 (1198283009)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019

2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019

2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018

2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 car la nature du dossier ne met pas en évidence les priorités du Plan stratégiques 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-08-27